

# Analyse des mesures prises dans le cadre du protocole de la vie chère

## 14 engagements.

(tiré du protocole signé pour la vie chère)

**MESURE 1 : Une baisse immédiate de 10% sur 300 produits alimentaires et d'hygiène .**

Tout d'abord, il est utile pour bien comprendre les choses de savoir qu'il y a entre 120 000 et 200 000 références en moyenne dans un hypermarché selon sa taille.

Baisser les prix de 10% le prix de 300 produits est une mesure qui a déjà démontré son inefficacité. Elle fût prise par de précédents gouvernements et n'a donné aucun résultat probant à court terme, moyen terme et long terme.

Elles ont plutôt servi d'effet d'annonce et de communication.

Rappelez vous les OK produits, les éco produits !! Ils n'ont rien changé, ni à la structure des prix, ni au comportement des commerçants. Ces deux mesures ont coûté au Gouvernement donc aux contribuables, qui les ont financé.

Nous voyons donc très vite la limite de mesures qui s'attaquent aux effets et non aux causes.

Quelles sont les causes :

1-1 La mentalité des commerçants est une mentalité de comptoir. Un commerçant vendra toujours au prix que le client est prêt à payer et non au prix que l'on voudrait que le client paie. C'est ce que j'appellerai **l'effet de comportement**.

1-2 Le client n'a pas le choix car il subit le monopole des distributeurs, donc le commerçant qui détient unilatéralement la décision de fixer le prix. En système

concurrentiel, la pression de la concurrence intervient dans la décision de fixation du prix. **C'est l'effet monopolistique.**

1-3 ils prendront les 300 produits, pas forcément les plus demandés par le consommateur ou ceux avec une marge confortable dans chaque gamme de produits et ils baisseront le prix de 10%. La baisse de prix consentie sur ce produit, sera systématiquement répercutée sur la marge de l'ensemble des autres produits de la gamme. Il existe un fort risque que certains produits aient augmentés lors du conflit car les commerçants anticipent une éventuelle mesure gouvernementale. C'est bien souvent le cas et la mesure reste sans effet. **C'est l'effet d'anticipation**

1 -4 Quand la mesure sera échue ou tombée dans les oubliettes comme les OK produits et les éco produits, non seulement les prix seront réajustés, mais les autres prix auront augmenté le plus légalement possible sans que personne ne s'en rende compte car ils l'auront fait pendant la crise pour se prémunir d'éventuelles menaces, c'est **l'effet d'ajustement.**

Ce fût le cas du riz, lors de la dernière manifestation de l'intersyndicale en 2011, l'importateur a proposé à 100 FCFP le Kilo pour un riz que nous ne mangeons pas. De l'autre côté, il a pratiqué une hausse de prix sur tous les autres riz de la gamme parce qu'ils sont plus dans nos habitudes alimentaires. Il en sera de même pour le dentifrice, l'huile, les produits ménagers, les produits d'hygiène etc.....

Il serait très étonnant de voir le prix du soya KIKOMAN ou par exemple celui du Coca Cola baisser.

1-5 On ne peut pas demander à un consommateur d'acheter toujours les mêmes produits et de manger la même chose tous les jours. Le management des grandes surfaces est fait pour susciter la volonté d'acheter, donc de créer le besoin. Ce que le consommateur à petit budget gagnera d'un côté, il le reperdra de suite à côté. **C'est l'effet d'attraction.**

1-6 Le consommateur calédonien n'est pas suffisamment informé ni éduqué pour rechercher le produit au meilleur prix. Il est dommage que l'obligation de publicité et de signalisation sur les produits affectés par cette baisse, ne soit pas mentionnée dans le protocole d'accord. **C'est l'effet d'information.**

1-7 Le consommateur le plus sensible à la problématique de vie chère, n'est pas celui se ravitaillant forcément dans les grandes surfaces ou dans des magasins supposés moins chers, il recherche de la proximité car il n'a pas de moyens de transport et n'a pas un budget suffisant justifiant son déplacement vers une grande surface. Il privilégiera la petite épicerie du quartier, ou la station-service, voire les commerces parallèles comme il y en a de plus en plus. Il y a forcément des marges d'intermédiation qui s'ajoutent et les produits sont encore plus chers. **C'est l'effet de proximité.**

1-8 De plus, la notion de crédit n'est pas prise en compte et elle conditionne souvent la décision d'achat du consommateur qui a peu de moyens ou un petit revenu. En fait celui qui est le plus concerné par la cherté de vie et qui souffre le plus. Beaucoup de petits commerçants utilisent le crédit comme produit d'appel pour fidéliser leur clientèle. Le commerçant rémunère son risque par une très forte marge. **C'est l'effet crédit.**

1-9 En choisissant des produits spécifiques et non une gamme, on donne le droit au consommateur de ne manger qu'un seul produit. Exemple par rapport à la liste déposée, l'intersyndicale et les politiques ont décidé que le consommateur n'avait le droit de manger que de la confiture de fraise. Autant dire que c'est frustrant pour le consommateur et que cela démontre encore une fois les limites d'une telle mesure.

**MESURE 2 : Une baisse immédiate de 10 % sur 200 produits non alimentaires, sera efficace dans la vie chère, et que deux listes seront établies conjointement entre l'intersyndicale, les distributeurs, les fournisseurs, avec le concours de l'ISEE et de la DAE avant le 31 mai 2013.**

Mêmes remarques, même concept, mêmes effets et mêmes résultats que la liste de 300 produits. Désormais, politiques, syndicats et commerçants décident de ce que nous devons manger et nous avons le droit à 500 produits.

Personne n'imposera aux commerçants de baisser les prix sur les produits réellement consommés et recherchés. De plus pendant la grève, des ajustements de prix à la hausse ont été fait pour anticiper une mesure de baisse administrative.

Conclusions, on peut dire :

- Que 500 produits ne changeront pas les habitudes de consommation du peuple calédonien.
- Qu'un mouvement de grève comme celui-ci, s'il ne sert pas à prendre des mesures de fond, devient fatalement vecteur de hausse de prix car pendant le blocage, le commerçant anticipe d'éventuelles mesures administratives en augmentant les prix.
- Que la politique des fortes marges est un phénomène comportemental car le consommateur n'a plus le choix d'aller où il veut à cause d'un monopole institutionnel qu'institue la délibération d'urbanisme commerciale de la Province Sud en faveur des groupes de distribution.
- Que ce mouvement syndical montre ces limites :

1 - Bloquer les prix est une mesurette de plus, elle est complètement démagogique, elle sera inefficace comme l'ont été toutes les autres.

2 - Qu'il confirme et soutient la Province Sud dans sa volonté politique de ne pas ouvrir le commerce à la concurrence, en s'attaquant aux effets plutôt qu'aux causes. Seule la Province Sud est compétente en matière d'urbanisme commercial.

3 - Qu'il met une restriction de plus aux pauvres consommateurs que nous sommes, déjà on ne nous donne pas le choix d'acheter au meilleur prix car on nous impose deux distributeurs, maintenant on nous impose de n'acheter que 500 produits sur les 250 000 références, car on n'a pas le courage d'aller taper à la bonne porte.

**MESURE 3 : La liste des produits à marge contrôlée sera étendue à l'ensemble des produits qui bénéficient d'une exonération totale de droits et taxes à l'importation. La marge maximale autorisée sera de 1,2 pour les importateurs grossistes et de 1,2 pour les distributeurs d'une surface de 350 m<sup>2</sup> ou plus (1,25 pour les surfaces de moins de 350 m<sup>2</sup>). Les représentants des entreprises s'engagent sur la disponibilité de ces produits jusqu'au 31 décembre 2014, et à défaut, à leur remplacement. Les produits doivent représenter 80 % des unités de besoins des consommateurs calédoniens.**

On pourrait penser que cette mesure est de loin la plus efficace. Comment pensez-vous qu'ils la contourneront ?

Rappelez-vous, les commerçants sont dans une logique de comptoir et non dans une logique de concurrence, ils bénéficient d'un duopole institutionnel.

Le mécanisme mis en place :

1 - D'un côté on encadre leur marge et on bloque les prix jusqu'au 31 décembre 2014, cette mesure est territoriale et elle impactera les recettes budgétaires.

2 - De l'autre côté, ils sont tous affiliés à des centrales d'achats. Leur raisonnement est qu'ils ne lâcheront pas aussi simplement des points de marge parce que le consommateur n'a pas de choix et qu'il est obligé d'acheter.

3 - Pour garder leur marge, ils négocieront avec leurs centrales d'achats, cette marge sera prise et peut être conservée à l'extérieur par le biais d'une RFA, pour neutraliser l'effet de la mesure administrative. Ainsi la hausse de prix devient conjoncturelle et elle n'est plus structurelle, c'est imparable.

4 - C'est l'**effet d'aubaine** grâce à une fiscalité nulle, neutralisée par des taux zéro.

Conclusions, on peut dire :

Que l'intersyndicale et le Territoire ont pris une excellente mesure d'évasion fiscale, aux effets inexistantes pour le consommateur.

Que cette mesure constitue un manque à gagner pour les recettes du Territoire et que c'est le contribuable calédonien qui le supportera.

**MESURE 4 : Le gel des prix est effectif à compter de la signature du présent protocole, et jusqu'au 31 décembre 2014, de l'ensemble des produits et services offerts en Nouvelle-Calédonie hors alcool, tabacs et boissons et produits sucrés.**

On l'a vu plus haut pour les produits importés, la mesure sera aisément contournée, par contre les entreprises de services supporteront seules cet effort.

Cette mesure devient alors injuste car la revendication porte d'abord sur les dépenses alimentaires qui sont le deuxième poste de dépenses du consommateur et qui représentent principalement des produits importés.

**MESURE 5 : La prise en charge forfaitaire par les provinces des coûts de transport du fret hors du grand Nouméa à compter de la signature du présent protocole de l'ensemble des produits afin d'assurer des prix au consommateur, comparables à ceux de l'agglomération, aidera à lutter contre la vie chère. (Le niveau et les modalités de l'aide provinciale seront précisés après échanges avec les grossistes et les transporteurs). Dans l'attente de la mise en œuvre de cette compensation par les provinces, la Nouvelle-Calédonie contribuera à la baisse des prix en mobilisant une enveloppe de 300MF pour une participation au fret.**

5-1 Cette mesure est démagogique, car le coût du transport n'est pas la cause de l'inflation. Ce sont les comportements de négoce qui sont inflationnistes. Prenons l'exemple d'un kilo de sucre, simplifions l'explication en disant qu'il coûte 100 francs. En incluant le fret, rendu à Ouéga, il reviendra à 106 francs (6000 F/T), rendu à Lifou il coûtera 109,5 francs (9500 F/T), et vous le retrouverez dans les étals des commerçants à 170 francs voire 200 F, voire 240 F. Ce n'est pas le transporteur qui est cher, seul l'effet comportemental du commerçant est responsable de ces prix.

5-2 C'est une mesure injuste car si le produit est pénalisé par le transport, bien qu'il soit bien peu impacté comme nous l'avons vu, les gens des Iles et de la brousse ont des avantages que le citoyen de Nouméa n'a pas. Ils ne paient pas de loyer pour la plupart, ils ne paient pas de poissons, ils ne paient pas de viande, ils n'ont pas les mêmes besoins de transport, sauf pour venir à Nouméa, ce qui reste une exception. Un ménage de brousse a donc une propension à la dépense alimentaire bien supérieure à un ménage de Nouméa.

En raisonnant par l'absurde et la démagogie comme l'est cette mesure, réclamons plus de justice et demandons que les provinces supportent dans ce cas les gens de Nouméa pour le paiement de leurs loyers ainsi chaque propriétaire recevrait une aide de la province Sud, chaque boucher serait payé par la Province, chaque poissonnier etc...

Cette mesure est vraiment démagogique et elle ressemble à une mesure prise pour donner une réponse à une revendication qui n'est pas fondée concernant le

transport et pour laquelle les élus n'ont pas le courage de dire Non et n'ont pas d'arguments à opposer.

La seule obligation des élus est d'assurer le service public et sa continuité.

C'est donc un cadeau supplémentaire de 300 millions fait aux commerçants ou aux transporteurs qui ne répercuteront pas cette baisse et les prix ne baisseront pas leurs prix d'un centime.

C'est à la structure des réseaux de distribution en brousse et aux îles qu'il faut s'intéresser, car leur activité commerciale n'est pas fondée sur la satisfaction de la demande des clients mais sur la gestion de la pénurie de l'offre.

Pour aller au bout de notre démonstration, mesurons l'impact d'une telle mesure, le transport de fret représente au minimum 150 000 t tonnes par an pour les besoins domestiques hors industriels. La participation des provinces sera donc au maximum de 2 francs par Kilo. Ce qui veut dire que votre kilo de sucre devrait baisser de 2 francs maximum, votre sac de ciment de 50 F.

On le voit cela relève plus de l'**effet d'annonce** que de la volonté d'efficacité.

**MESURE 6 : La réforme de la commission « flux et cotations » permettra de supprimer les pénuries « organisées » qui renchérissent le coût des fruits et légumes. Assurer le double étiquetage sur les fruits et légumes (prix producteur ou import et prix de vente consommateur). Une délibération sera présentée au gouvernement en juillet 2013.**

La cherté des fruits et légumes vient de la protection des agriculteurs, qui s'en servent pour faire des coups. Ils produisent en saison de la quantité au détriment de la qualité donc au détriment du consommateur à qui l'on impose ces produits (pommes de terre, oignons). Ce système pernicieux est supporté en cela par l'OCEF et l'ERPA, deux officines de clientélisme politique qui sévissent depuis des décennies.

Oui il faut protéger notre agriculture mais en lui donnant des objectifs de prix de vente et de volume que compenserait l'importation nécessaire en hors saison. Mais elle devra être libérée car le système de licences décourage d'éventuels candidats. Les marges devront être encadrées et corrélées avec une mercuriale de prix établie par le Gouvernement.

Des protections de marchés comme c'est le cas aujourd'hui favorisent le jeu du chat et de la souris, d'un côté des producteurs qui profitent d'un statut d'intouchables donc de monopoles de fait, sans conditions de qualité, de quantité et de niveau de prix, et de l'autre des importateurs qui n'attendent que les défaillances des producteurs pour faire de l'importation à très fort prix, en laissant les marges en Australie pour permettre un alignement sur les prix locaux (**effet comportemental encore**). Vous paierez souvent un kilo d'oignons importé à 370 F alors que sur tous les marchés australiens vous le trouverez à 60 frs.

**MESURE 7 : L'instauration d'un observatoire des prix et des marges, lié à un site Internet aidera à lutter contre la vie chère. Chaque surface de plus de 350 m<sup>2</sup> aura l'obligation de transmission hebdomadaire de l'ensemble des références pour alimentation de l'observatoire. Une transmission sera également effectuée à chaque changement de tarif. Le projet de délibération sera examiné par le congrès en juin 2013, et amendé dans le sens prévu par le présent protocole.**

C'est une mesure d'information utile et bonne en soi, mais qui consultera internet pour suivre le cours des prix ? Telle est la vraie question. Ce n'est pas le consommateur le plus impacté par la vie chère qui vit dans un squatt ou qui travaille toute journée sur un chantier.

Ce consommateur à petit budget se ravitaille plus souvent chez le détaillant de proximité, réputé pour être plus cher, que dans le supermarché de plus de 350 m<sup>2</sup>.

Mesure utile mais sans effet pour le petit consommateur à faible budget et le plus concerné par la vie chère.

**MESURE 8 : La mise en place d'un ticket restaurant permettra de lutter contre la vie chère. Le projet de loi du pays sera examiné par le gouvernement en juin 2013 et délibéré au congrès en septembre 2013.**

Comme il est payé partiellement par l'entreprise, cette mesure sera en fait supportée par le Gouvernement qui incitera fiscalement l'entreprise pour ce produit, c'est une mesure qui porte sur le revenu et que le contribuable supportera seul. Elle ne touche pas au comportement du commerçant.



**MESURE 9 : La mise en place d'un billet unique Carsud / Karuia à prix réduit pour le transport terrestre qui s'étendra à terme au SMTI et que cette mesure pourrait être financée par une baisse de la marge des pétroliers de 1 à 2 francs par litre d'essence et de gazole.**

C'est une mesure difficile à comprendre, car si le fait de baisser le prix du billet est une mesure efficace et utile avec des effets réels, une baisse de la marge des pétroliers ne peut se comprendre que par une nouvelle taxe de 2 francs sur le litre, ce que les pétroliers accepteront parce qu'ils n'auront pas le choix, mais vous verrez qu'ils achèteront de suite plus cher leur pétrole à Singapour (**effet conjoncturel**) et que la marge perdue restera à l'extérieur. Cette mesure créera de l'évasion fiscale et quand elle tombera au 31 décembre 2014, le prix du carburant aura augmenté.

C'est une excellente mesure pour la marge des pétroliers.

**MESURE 10 : L'extension du dispositif « continuité pays » au transport maritime des îles par le biais de 8 aller/retour par an pour les résidents des îles Loyauté et de l'île des Pins dans un premier temps et des Iles Belep dans un second temps fera baisser le prix de la vie.**

C'est une mesure démagogique et injuste avec les mêmes arguments qui prévalent pour la mesure 5.

Rien ne justifie comme une obligation de service public, le soutien de 8 voyages par an entre les îles et la grande terre pour les résidents des îles loyauté. Cette mesure ne favorisera que les personnes nanties (professeurs, médecins, fonctionnaires), qui disposent de revenus suffisant pour pouvoir justifier 8 déplacements entre Nouméa et les Iles. La seule justification en terme de service public étant l'obligation de transport en cas de maladie, ce qu'assume déjà la Province des Iles avec l'aide médicale.

En plus comment peut t'on expliquer aux citoyens de Belep qu'ils sont des citoyens de second temps et que le Territoire ne les considère pas sur le même pied d'égalité que le citoyen des Iles. Il y a, il me semble une rupture d'égalité flagrante devant la charge publique.

**MESURE 10 : La mise en place d'un crédit d'impôt ou d'une aide directe et d'une mensualisation pour l'acquisition de panneaux photovoltaïques, de mini-éoliennes, et de récupérateurs d'eau pour les particuliers favorisera la lutte contre la vie chère et en fixant un tarif de rachat de l'électricité. Le dispositif sera effectif avant le 31 décembre 2013.**

Tout le monde sait qu'il existe déjà une aide substantielle de l'ADEME qui assure jusqu'à 75 % du financement de ce type d'équipements. Jusque là donc rien de nouveau, cela ressemble à un effet d'annonce ou alors nous finirons par avoir la gratuité de ces équipements.

Pour que ce type de comportement de consommation soit efficace et que les investissements soient encouragés, il est impératif de favoriser le rachat du surplus d'électricité produit par le propriétaire, il faut donc obligé le concessionnaire c'est à dire Enercal ou EEC à le faire. Mais ils ne veulent pas en entendre parler, car c'est leur marge qui tombe et ils pourraient à terme perdre le contrôle de ce juteux monopole de l'énergie avec l'arrivée de nouveaux producteurs qui utiliseraient les énergies renouvelables, dont la technologie arrive à maturité.

**MESURE 10 : La mise en place effective de la réduction des tarifs bancaires en Nouvelle-Calédonie, telle que prévue par la loi relative à la régulation économique d'Outre-mer. (compte rendu au 30 juin 2013).**

Mesures sans effet pour ceux qui ont des petits revenus et qui souffrent de la cherté de vie. Les banques les assassinent tellement avec les frais bancaires et les rejets de chèques, que de moins en moins de personnes n'utilisent un compte bancaire, source de pillage et un casse tête de gestion. Ils demandent à être payés en espèces et lorsqu'ils ont un chèque, c'est le commerçant qui fait office de banquier, ce qui incite parfois à une consommation pas nécessaire et excessive.

**MESURE 11 : La baisse des tarifs de l'OPT sur les cartes « Liberté » (-5%), sur les abonnements pour la ligne fixe des particuliers (-5,6%), sur l'abonnement à l'Internet ADSL « Optimo » (-3%), sur tous les produits « grand public » de Lagoon pour les jeunes de moins de 26 ans (-10%), participera à la baisse de la cherté de vie.**

Mesures démagogique, toujours bonne à prendre, mais sans impact réel sur la vie du consommateur et son revenu. Cette baisse représenterait en moyenne quelque centaines de francs et en plus dans les squatts où vivent 17000 personnes ou à Saint Louis, la baisse de l'ADSL n'a pas d'effet puisqu'il n'y en a pas.

On y gagnerait plus à demander à chaque citoyen de renoncer à boire 5 bières par mois.

### **MESURE 12 : La mise en place de la TGA au 1er juillet 2014 va changer quelque chose dans la vie chère.**

La TGA viendra superposer la TGI et remplacera la TSS et toutes les petites taxes indolores que nous supportons et que nous ne voyons pas. La mise en place de la TGA sera inflationniste car elle ne contrôle pas l'effet de comportement du commerçant.

La définition d'un prix de vente résulte de l'application d'une marge sur un prix de revient. Le raisonnement de ceux qui pensent que la TGA sera neutre, estiment qu'il en sera ainsi. Ils ne prennent pas en compte, (ils font semblants de ne pas prendre en compte), l'effet comportemental du commerçant, qui est celui d'ajuster le prix à une habitude de paiement.

Pour être plus explicatifs, si d'aventure, la mise en place de la TGA engendrait une baisse des prix, les commerçants ne la répercuteraient pas car le consommateur est acquis à un prix qu'il accepte de payer.

Donc la TVA sera forcément inflationniste d'une part par cet effet comportemental mais également par un effet purement mécanique qui résulte de la superposition avec le taux de TGI.

Sur 40 produits analysés avec une simulation sur le projet Leroux en 2007 et Backès en 2011, toutes choses égales entre elles, (Sao, Soyu, etc...) 36 références connaîtraient une hausse de 6% à 11%.

### **MESURE 13 : La réforme de la fiscalité nous aidera dans la vie chère.**

Nos impôts augmenteront car nos élus n'ont pas le courage de s'attaquer à la vraie fiscalité qui est celle de nos ressources naturelles qui sont jusqu'à ce jour, pillées par les opérateurs miniers qui ne laissent rien dans le pays.

## MESURE 14 : Les autres dispositions prévues aux accords

Pas de commentaires

Critiquer c'est bien mais proposer c'est mieux, que pourront t'on faire réellement.

Il est certain que des mesures structurelles traitant des effets comportementaux seront plus efficaces que les mesures de circonstances qui ont été prises et qui reflète le manque de courage de la classe politique.

C'est des réformes de fonds qui vont venir

### Proposition 1

La vie chère en matière de dépenses alimentaires est liée à un effet comportemental induit par un esprit de comptoir vivace dans ce pays. On est dans ce pays pour prendre à court terme, prêt à se sauver en cas d'indépendance, mais on n'est pas dans ce pays pour construire à long terme. C'est la rançon de la peur qui est véhiculée par une certaine classe politique.

Cette peur induit des comportements à court terme dans l'ensemble des pratiques de la vie calédonienne, qu'elles soient économiques, consuméristes, politiques, financières etc...

La première citadelle de la vie chère à laquelle il fallait s'attaquer c'est celle de la réglementation de l'urbanisme commercial de la Province Sud, dont bizarrement personne ne parle. En fait vous touchez au monopole Groupe Hayot/Groupe Pentecost, plusieurs milliards de distribution de dividendes chaque année pour ces deux familles.

En clair, pour comprendre ce qu'est la délibération d'urbanisme commercial, il faut savoir que si vous souhaitez faire un commerce de plus de 300 m<sup>2</sup>, vous devez demander la permission à Casino et Carrefour, qui décident si vous pouvez vous installer. Inutile de vous dire que vous n'aurez pas l'autorisation et cela avec la bénédiction des élus de la Province Sud.

Cette réglementation produit un effet de massue sur les prix, Il est mécanique et imparable.

Je m'explique, en 1994 il y avait 66.000 m2 de surfaces de vente en Nouvelle Calédonie, principalement sur l'agglomération du grand Nouméa.

En 2013, soit 19 ans après, nous avons environ 72.000 m2 de surfaces de vente alors même que notre population est passée de 190.000 à 260.000 habitants, la consommation finale des ménages a doublé depuis 1999 tout comme les prix de l'alimentaire qui ne cessent de monter depuis 2006.

Il n'y a pas besoin de statistiques compliquées pour le constater, vous prenez votre chariot et vous verrez lors de chaque passage que vous avez toujours le même prix pour votre chariot, car en fait nos habitudes alimentaires se reproduisent. Pour ma part le mien était de 9.000F en 1988, 15.000 F en 1995, de 23.000 en 2001 et aujourd'hui il est de 42.000 F. Et on vous dira qu'il n'y a pas d'inflation.

On peut ainsi aisément comprendre l'effet mécanique, la population augmente et les surfaces de vente stagnent. Les commerçants n'ont pas à se battre pour attirer un client, car ce client n'a pas le choix.

La première et la plus juste des mesures à prendre aurait été d'annuler cette réglementation qui n'a pour but que de protéger ces grandes surfaces et de garantir des monopoles.

L'action syndicale la plus juste aurait été de soutenir fortement auprès des autorités politiques l'arrivée de 2 nouveaux opérateurs sur le marché de la grande distribution. L'enseigne LECLERC a fermement confirmé son intention et son intérêt de venir s'installer, de même que l'enseigne hyper U a également un projet en cours.

A 2 opérateurs une entente est possible, à 4 ce sera plus difficile et surtout au début où les nouveaux devront faire leur place et pousseront les autres. Les prix seront alors la variable d'ajustement.

Au final le consommateur sera le grand gagnant, cette seule mesure aurait eu bien plus d'effets que les 14 mesures.

### **Proposition 2.**

Défendre âprement la suppression de l'ensemble des taxes et des protections de marchés ainsi que le blocage des marges sur les denrées et produits de première nécessité les DPN, (Riz, sucre, farine, huile, lait, produits d'hygiène, produits scolaires).

Cette mesure simple produit réellement ses effets à Tahiti et oblige la compétitivité et la productivité des entreprises calédonniennes.

### **Proposition 3.** L'interdiction de crédit dans les commerces

Le crédit est source d'inflation, voire d'usure, d'abus pour le consommateur et parfois de difficultés pour le commerçant. L'interdire, obligera le consommateur à se tourner vers les solutions les moins chères et s'éduquer. C'est une mesure de responsabilisation.

### **Proposition 4.** Favoriser l'économie marchande et le retour à la terre, en :

- Menant une vraie politique foncière pour rendre la terre productive ;
- Soutenir des secteurs agricoles comme l'élevage, les productions agricoles à vocation à l'export et les la mise en valeur économique du lagon (holoturies).
- Incitant la production agricole nécessaire à l'autoconsommation ;
- Favorisant l'insertion des agriculteurs en redéfinissant la mission de l'Ocef et de l'ERPA qui a été dévoyée par des pratiques de clientélisme politique.

Cette mesure vise l'auto consommation et la stabilité sociale en milieu rural.

### **Proposition 5.** Favoriser l'insertion et la formation des hommes et des femmes pour augmenter le pouvoir d'achat de la population.

**Proposition 6.** Contrôler la dépense énergétique du Territoire qui coûte 67 milliards en reprenant le contrôle de l'approvisionnement pour contrôler les coûts du carburant et de l'énergie.

Voici donc quelques pistes de réflexion.

Ronald FRERE

2 juin 2013.

